



Direction Générale des Impôts

D.R., DIP ou D.P des impôts de :  
Bureau ou recette :  
Subdivision :

**IMPOT SUR LE REVENU**  
**DECLARATION DES PROFITS DE**  
**CAPITAUX MOBILIERS**  
**(CESSION DE VALEURS MOBILIERES ET AUTRES**  
**TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE)**  
Article 84 (I-II) du Code Général des Impôts (C.G.I)

Modèle n° ADP040F-16I

ANNEE : /\_\_/\_/\_\_\_/\_\_\_/

**IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE**

N° C.N.I. ou  
carte de séjour /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ N° d'identification fiscale : /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

Nom, prénom ou raison sociale : .....

Adresse du domicile fiscal : ..... ville.....

Téléphone : ..... Fax : ..... E.mail : .....

A .....le .....  
**Signature**

**IMPORTANT**

- Cette déclaration doit être remise avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année qui suit celle au cours de laquelle les cessions ont été effectuées :
- ❖ Au receveur de l'administration fiscale du lieu du domicile fiscal, en même temps que le versement, en cas de versement spontané (art 84-I du C.G.I).
  - ❖ A l'inspecteur des impôts du lieu du domicile fiscal en cas de régularisation ou de restitution (art 84-II du C.G.I). Dans ce cas, la déclaration doit être accompagnée des documents justificatifs :
    - des précomptes effectués par les intermédiaires financiers habilités teneurs de compte titres ;
    - des moins values non imputées par les intermédiaires financiers au cours de la même année d'imposition ;
    - des dates et prix d'acquisition des titres et du coût moyen pondéré communiqué à l'intermédiaire financier habilité.

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Date de dépôt : /___/___/ - /___/___/ - /___/___/	<b>Cachet</b>
N° d'enregistrement : /___/___/___/___/	
Nombre d'annexes : /___/___/___/	
Nombre de pièces jointes : /___/___/___/	

## RESULTAT DES CESSIONS PAR CATEGORIE DE TITRES

Annexe n° : /\_/\_/

Nature des titres cédés (1\*) :

Actions cotées en bourse /\_/\_/      Actions ou parts d'O.P.C.V.M **d'au** moins 60% d'actions /\_/\_/

Actions **non** cotées et autres titres de capital /\_/\_/      Actions ou parts d'O.P.C.V.M composés de moins de 60% d'actions /\_/\_/      Obligations et autres titres de créance /\_/\_/

Désignation	Report (2*)	Cession	Cession	Cession	Cession	Cession	Total
Date de cession		_ _   _ _   _ _	_ _   _ _   _ _	_ _   _ _   _ _	_ _   _ _   _ _	_ _   _ _   _ _	
Nom de l'intermédiaire (3*)							
Nature de l'opération (4*)							
Nombre de titres vendus      1							
Prix de cession      2							
Total prix de cession      3 = 1 * 2							
Frais de cession      4							
Prix net de cession      5 = 3 - 4							
Prix unitaire d'acquisition ou coût moyen pondéré (5*)      6							
Total prix d'acquisition      7 = 6 * 1							
Frais d'acquisition      8							
Total coût d'acquisition      9 = 7 + 8							
Plus value (6*)      10 = 5 - 9							(b)
Moins values (6*)      11 = 5 - 9							(c)

(1\*) - Mettre une croix dans la case appropriée ;

- Pour chaque catégorie de titres, un tableau différent doit être servi.

(2\*) A servir si le nombre de cessions de titres de même nature dépasse cinq (Servir en même temps la case « annexe n° » ci –dessus).

(3\*) A servir uniquement dans le cas où les titres sont inscrits en compte auprès d'un intermédiaire financier.

(4\*) Préciser la nature de l'opération : apport, vente, donation ou échange, sauf en cas de fusion.

(5\*) Joindre l'ordre de cession et les documents justificatifs des dates et prix d'acquisition des titres ou du coût moyen pondéré communiqué à l'intermédiaire financier habilité.

(6\*) La plus-value ou la moins-value perçue est arrondie à la dizaine de dirhams supérieure.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES CESSIONS

Désignation		Actions non cotées en bourse et autres titres de capital	Actions cotées en bourse et OPCVM actions <b>(7*)</b>	Obligations et autres titres de créance	Autres	Total
Montant des cessions	12 = (a)					
Total des plus values	13 = (b)					
Total des moins values	14 = (c)					
Moins values reportables						
Année N-4	15					
Année N-3	16					
Année N-2	17					
Année N-1	18					
Cumul de moins values reportables	19 = 15 + 16 + 17 + 18					
Solde de compensation	20 = 13 - ( 14 + 19 )					
Profit exonéré <b>(8*)</b>	21					
Taux de l'impôt	22	20%	15%	20%		
Impôt dû <b>(9*)</b>	23 = 22 * (20-21)					
Impôt retenu à la source <b>(10*)</b>	24					
Différence	25 = 24 - 23					

(7\*) Actions ou parts d'O.P.C.V.M composés **d'au** moins 60% d'actions.

(8\*) - Lorsque le montant des cessions de l'année excède le seuil de 30.000 dirhams, le contribuable ne bénéficie pas d'exonération.

- Arrondi à la dizaine de dirhams supérieure.

(9\*) A servir si le montant est positif.

(10\*) En cas de retenue à la source, joindre les documents justificatifs des précomptes effectués par les intermédiaires financiers.



Direction Régionale ou (Inter) Préfectorale de :  
.....  
Subdivision de : .....  
Bureau ou recette de : .....

## RECEPISSE DE DEPOT

### De la déclaration modèle ADP040F-16I

#### IMPOT SUR LE REVENU

#### DECLARATION DES PROFITS DE CAPITAUX MOBILIERS

(CESSION DE VALEURS MOBILIERES ET AUTRES TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE)

Année : /\_/\_/\_/\_/\_/

N° C.N.I. ou carte de séjour : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

N° d'identification fiscale : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

Nom et prénom(s) ou raison sociale : .....

----- Cadre réservé à l'administration -----

Date de dépôt : /\_/\_/\_/ - /\_/\_/\_/ - /\_/\_/\_/

Numéro d'enregistrement : /\_/\_/\_/\_/

Nombre d'annexes : /\_/\_/\_/\_/

(Cachet de l'administration)

Nombre de pièces Justificatives : /\_/\_/\_/\_/